

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL EN DATE DU MARDI 4 AVRIL 2023

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	12
DELIBERATION N° 2023-012	

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATRE AVRIL, à seize heures trente, se sont réunis par visioconférence les membres du Comité Syndical légalement convoqués le vingt-huit mars 2023, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

PRÉSENTS :

Georges BOTELLA - Christophe CHIOCCA – Sylvie BLANC - Jean-Pierre KLINHOLFF - Eve STEINMETZ – Maxime GRILLET – Michel REZK - Charles MARCHAND - Isabelle MARTEL - Mireille ANILLO – Martine BOUVARD

REPRÉSENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Michel FLEURY donne pouvoir à Georges BOTELLA

ABSENTS :

Jean-François MOISSIN - Jean-Luc RICHARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christophe CHIOCCA

.....*



OBJET : CRÉATION D'UNE ACTIVITÉ ACCESSOIRE POUR L'ACTIVITÉ RELATIVE A LA DEFENSE DE LA FORET CONTRE L'INCENDIE (DFCI)

Le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) assure la mise en œuvre du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) Estérel sur le territoire de cinq de ses Communes membres.

La Commune de Roquebrune-sur-Argens a intégré le S.M.G.S.E par arrêté inter préfectoral n°3/2019-BCLI du 16 janvier 2019.

Dans le cadre de l'extension du PIDAF Estérel sur la commune de Roquebrune-sur-Argens, et faisant suite à une mise à disposition entre 2019 et 2022, une ressource communale, en charge de la Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI), est requise pour assurer la transition jusqu'à la pleine intégration de la Commune au périmètre du PIDAF Estérel qui comprendra alors six Communes.

Cet agent exercera son activité en collaboration avec le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel qui assume cette compétence sur l'ensemble de son périmètre

Cet agent municipal assurera, à raison de 15% de son temps de travail, le rôle de référent technique PIDAF pour le territoire de Roquebrune-sur-Argens, afin d'assurer les missions suivantes :

- Piloter l'étude préalable à l'extension du PIDAF Estérel sur la Commune de Roquebrune-sur-Argens,
- Contrôler et suivre l'état des ouvrages DFCI,
- Proposer et programmer les travaux d'entretien ou de création,
- Rédiger les pièces techniques pour les marchés publics et les dossiers de subventions,
- Programmer, contrôler et réceptionner les travaux avec l'entreprise,
- Travailler en lien avec le pôle administratif du S.M.G.S.E. et les différents acteurs techniques de la DFCI.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré,

APRÈS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

- **CRÉE à l'unanimité des membres** un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité relative à la gestion de l'activité PIDAF à hauteur de 15% du temps de travail, dont le détail sera fixé par arrêté individuel.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var et publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat.

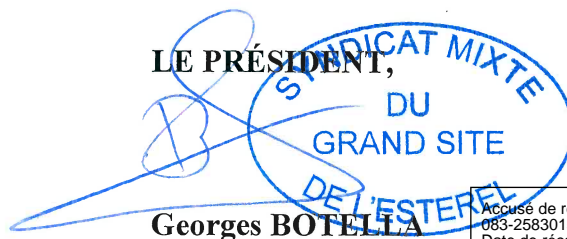
AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXPÉDITION CONFORME

Fréjus, le 4 avril 2023

LE PRÉSIDENT,

Georges BOTELLA



Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20230404-2023-012-DE
Date de réception préfecture : 07/04/2023